

Montréal, le 8 octobre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Éric Fraser
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes
comptables découlant du passage aux principes comptables
généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)
Dossier de la Régie R-3927-2015**

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre de ce jour requérant un délai additionnel afin de permettre aux demanderessees de répondre à la question 6.2 de la demande de renseignements no 4 que la Régie a adressée au Transporteur et au Distributeur dans le dossier mentionné en objet.

Eu égard aux motifs invoqués, la Régie attendra la réponse à cette question 6.2 **au plus tard à 12h le 15 octobre 2015**. La Régie confirme toutefois que les réponses aux autres questions de cette demande de renseignements seront déposées conformément à notre lettre du 6 courant, soit **au plus tard le 9 octobre 2015 à 12 h**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml